

ANALYSE 2009

Quels sentiments par rapport à l'éventuelle entrée de la Turquie dans l'Union européenne ?



*Publié avec le soutien du service de l'éducation permanente de la
Communauté française*

Quels sentiments par rapport à l'éventuelle entrée de la Turquie dans l'Union européenne ?

La Commission « Europe : cultures et élargissement » de Pax Christi est formée de membres d'origines, de nationalités et de religions différentes rassemblés autour d'un objectif et de valeurs communes de promotion de la paix et de la non-violence.

Voici environ une année que la Commission a décidé de consacrer son travail pour plusieurs années à la Turquie. L'objectif de la Commission était de s'informer sur la question en vue de mieux la comprendre, de diffuser les résultats de ses réflexions à ce propos et de prendre contact avec les communautés installées en Belgique : turco-turque, turco-kurde, turco-arménienne, etc. La Commission avait également insisté sur l'importance de réaliser ce programme dans une optique de dialogue interculturel et interreligieux.

Une candidature au statut à part

Dans les débats parfois houleux qui accompagnent régulièrement dans les médias ou les conversations de nos concitoyens la question de l'entrée de la Turquie dans l'UE, on oublie trop souvent de dire que la situation est plus complexe qu'on veut souvent le faire croire. Un examen un peu attentif des négociations d'adhésion et des conditions dans lesquelles celles-ci se déroulent le montre suffisamment.

D'une part, la Turquie va devoir se conformer aux nombreuses conditions imposées à tous les candidats. Elle va devoir intégrer dans sa législation le socle commun de droits et d'obligations qu'on appelle généralement l'acquis communautaire. Elle va devoir se conformer aux critères de Copenhague¹. Elle va devoir s'engager sans équivoque à entretenir des relations de bon voisinage et à respecter le principe de résolution pacifique des conflits.

D'autre part, des conditions spécifiques sont imposées à la Turquie. Elle va tout d'abord devoir prouver sa volonté de trouver une solution globale au problème chypriote dans le cadre des Nations Unies et conformément aux principes sur lesquels est fondée l'UE. Le cadre de négociation établit par ailleurs que « *de longues périodes transitoires, des dérogations, des arrangements spécifiques ou des clauses de sauvegarde permanentes pourront être envisagés* ». La Commission européenne inclura de telles dispositions, le cas échéant, dans les politiques structurelles ou agricole. Les Etats membres auront par ailleurs un rôle prépondérant dans la mise en place, à terme, d'une libre circulation des personnes. Les dispositions transitoires ou les clauses de sauvegarde devraient faire l'objet d'un réexamen périodique en fonction de l'évolution de la situation.

¹ Les critères de Copenhague comprennent :

- la mise en place d'« institutions stables garantissant l'Etat de droit, la démocratie, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection »,
- « une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union »,
- « la capacité (...) [d'] assumer les obligations [d'adhésion à l'UE], et notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire ».),

Sentiments partagés au sein de la Commission « Europe : cultures et élargissement »

Les sentiments des différents membres de la Commission peuvent se distinguer en trois catégories : certains acquiescent ou sont favorables à l'adhésion, d'autres sont partagés ou hésitants, les derniers finalement refusent cette perspective ou la craignent. Chaque membre convient que son attitude ou son opinion est loin d'être définitive et est évolutive.

Tous cependant ont supposé que les conditions énoncées plus haut, spécialement celles concernant le respect des droits de l'homme, seraient remplies au moment de l'adhésion éventuelle et qu'une telle adhésion ne serait envisageable qu'à moyen ou long terme.

1. Principaux sentiments d'acquiescement ou favorables

- Dans le cas de son entrée dans l'UE, la Turquie ferait l'expérience salubre de la différence et rencontrerait une société plurielle ; il en serait de même pour l'UE, pour son plus grand bien !
- L'UE apporterait au peuple turc plus de citoyenneté et de respect des droits humains, notamment en faveur des minorités ethniques et religieuses. En tant que travailleurs et contribuables, l'adhésion ferait partager avec la population turque les règles communautaires en matières de protection sociale, d'environnement et de consommation.
- Face aux USA, il vaut mieux que la Turquie soit dans l'UE qu'en dehors. De même pour que la Turquie ne se tourne davantage vers les autres pays du Moyen-Orient.
- Ce n'est pas en laissant les Turcs de côté qu'on les aidera à se rapprocher de nous. Durcir les positions de l'UE par rapport aux critères d'adhésion pour la Turquie n'aidera pas à une plus grande démocratisation du pays, au contraire !
- On estime à environ 15 millions les Turcs déjà présents dans l'UE. Donc si la Turquie n'est pas encore entrée dans l'Union, nombre d'entre eux y sont déjà installés depuis longtemps. Cela ne sert donc à rien de craindre une « arrivée massive » de Turcs dans nos pays car la plupart de ceux qui voulaient venir y sont déjà.
- L'UE n'est pas très honnête vis-à-vis des Turcs : elle leur fait miroiter une adhésion qu'elle repousse toujours, rajoute toujours des étapes supplémentaires. L'UE demande des gestes symboliques tout en étant consciente que la perspective n'est pas proche.

Si l'UE n'est pas capable d'intégrer la Turquie dans les dix prochaines années, il existe une crainte de renforcement des extrémismes qui vont jouer sur l'attente toujours repoussée de l'entrée dans l'Union. Cela risque d'être plus radical et grave pour la suite. L'UE a des exigences fortes, qui touchent à la sensibilité des Turcs, et d'un autre côté ils reçoivent le message que l'entrée de leur pays n'est pas pour maintenant !

2. Principaux sentiments partagés ou hésitants

- Il existe une différence entre « communauté d'identité » et « communauté d'intérêts ». Il y a des intérêts économiques (notamment) pour travailler ensemble, mais il n'est pas sûr que cela doive être d'office *dans* l'Union européenne. Ces intérêts peuvent exister et même donner lieu à des échanges, même si la Turquie n'est pas dans l'UE. Nous avons chacun notre propre identité qui, en plus, peut évoluer, se moduler par après. Nous croyons beaucoup plus à la communauté d'intérêts plutôt qu'à la communauté d'identité. Il faut construire l'UE avec nos diversités et en étant ouverts à l'autre.
- D'autres Etats, qui font partie géographiquement de l'Europe, attendent leur adhésion. On tempore l'adhésion de la Macédoine par exemple, petit Etat qui ne crée pas

autant de problèmes que la Turquie, qui elle est un grand Etat avec beaucoup de problèmes de toutes sortes.

- Il est intéressant de savoir que les sondages en Turquie montrent qu'actuellement environ 60 % de la population se prononce « pour » l'entrée du pays dans l'UE. Mais remarquons aussi qu'il y a plus ou moins dix ans, les Turcs étaient favorables à l'entrée de leur pays dans l'UE à 75-80 % !

3. Principales raisons de refus ou de craintes

- Les derniers Etats admis dans l'Union tels que la Roumanie, la Bulgarie, la Pologne sont insuffisamment intégrés. Cela ne plaide pas du tout en faveur de l'entrée de la Turquie.
- Quelles sont les limites de l'Union ? Peut-on l'élargir indéfiniment ?
- L'intégration de nombreux musulmans dans l'UE effraie. L'altérité y serait trop massive.
- Le sécularisme turc ne ferait que renforcer la sécularisation déjà excessive au sein de l'UE.
- L'Europe politique est faible, l'Europe de la défense également, et l'Europe sociale se cherche... La structure de l'Europe est lourde, coûteuse et assez loin de l'électeur européen. L'entrée de la Turquie n'arrangera rien.
- Le système turc, où l'armée est la garantie de la démocratie, est différent de ce qui existe dans l'UE.
- Une union douanière pour les marchandises existe déjà entre la Turquie et l'UE en partie depuis 1963 et entièrement depuis 1995, alors pourquoi ne pas mettre en place un partenariat privilégié entre l'UE et la Turquie, au lieu d'une intégration ?

-

Communautés turques présentes en Belgique : très majoritairement favorables, mais...

Des représentants ou des membres de communautés turques vivant en Belgique ont rencontré la Commission « Europe : cultures et élargissement » de Pax Christi. La plupart d'entre eux se déclarent sans équivoque « pour » l'entrée de la Turquie dans l'UE. Pour eux, c'est une évidence, il n'y a pas d'autre futur pour la Turquie que le projet européen.

Quelques nuances ou réflexions sont néanmoins formulées.

- La confiance dans le projet européen s'est dégradée dans différents pays. Les communautés turques ont, elles aussi, un peu perdu foi en l'UE. Ce qui explique dans les résultats des récents sondages en Turquie une baisse significative des avis favorables à l'entrée du pays dans l'UE.
- L'enthousiasme des Turcs est refroidi par les nombreux discours politiques ou médiatiques défavorables à l'adhésion de leur pays.
- Certains ressentent une menace ou un danger d'assimilation, au christianisme ou à l'athéisme européen.
- Les craintes émises par certaines opinions publiques européennes éveillent chez les Turcs l'incompréhension. Ainsi, pourquoi craindre l'imposition de la charia par les Turcs alors que le pouvoir turc est laïc !

- Le déficit démocratique de l'Union n'est pas un argument en sa faveur. Pourtant, il faut reconnaître que c'est grâce aux pressions européennes que la Communauté kurde est mieux respectée maintenant en Turquie.
- Il ne faudrait pas que le pays soit coupé en deux : la partie européenne de la Turquie qui se séparerait de la partie asiatique.

Un des représentants des communautés turques en Belgique rencontré par la Commission s'est déclaré totalement opposé à l'entrée dans l'UE. Pour lui, il paraît évident que la Turquie ne correspond pas aux conditions pour entrer dans l'Union. Depuis sa demande d'adhésion en 1959, peu d'efforts ont été faits. Au contraire, selon lui, la Turquie s'est enfoncée. Le Gouvernement ne joue pas le jeu du multilatéralisme. Il offre des concessions de façade pour pouvoir entrer dans le club fermé de l'Union mais n'effectue aucune réforme en profondeur. Ainsi, la condition des femmes turques est largement inférieure à celle des femmes européennes alors qu'elles avaient obtenu le droit de vote quinze ans avant leurs homologues européennes. Camouflé derrière la laïcité de son Etat, le pouvoir turc œuvre en réalité pour l'Islam.

Créons des liens

L'analyse des différents points de vue révèle un aspect souvent méconnu des Européens. Les Turcs, autant qu'eux, éprouvent des craintes face à ce défi que constitue l'adhésion potentielle de la Turquie à l'Union.

Des deux côtés, l'information nous semble plus que jamais primordiale, de même que les échanges entre communautés. Cela contribuerait à déconstruire des imaginaires et ainsi à faire diminuer des peurs, bien souvent infondées, ou fondées sur des préjugés, des imaginaires.

La Commission « Europe : cultures et élargissement » de Pax Christi y voit un encouragement à la poursuite de son travail. Créer des liens, des ponts s'avère être bien nécessaire.

Olivier Duhayon,
Chargé de projets à Pax Christi Wallonie-Bruxelles,
et Nicolas Bárdos-Féltoronyi,
Membre de la Commission « Europe : cultures et élargissement »
de Pax Christi Wallonie-Bruxelles,
Décembre 2009.

Cette analyse a fait l'objet d'un article dans notre trimestriel
Signes des Temps de Décembre 2009